

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Regional Manager/Real Property  
Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

<b>Title - Sujet</b> RR: Phs 1 Srvc de génie construct.	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EQ754-141656/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.050927.001	<b>Date</b> 2014-01-29
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWL-023-1903	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWL-3-36066 (023)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-02-18</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lau, Karen	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwl023
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (416) 512-5297 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (416) 512-5862
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Récif Randle Port de Hamilton Hamilton (ON)	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

### **Modification n 003**

La présente modification vise à (1) incorporer une prolongation de temps pour la réception de soumissions, (2) apporter des révisions à la section Énoncé de Projet du DDP, et (3) fournir des réponses aux demandes d'éclaircissement.

#### **(1) PROLONGATION DE TEMPS**

Avis est par la présente donné que la date limite pour la réception de soumissions, antérieurement fixée au mardi 04 février 2014, **est remise à 14 h, le mardi 18 février 2014.**

#### **(2) REVISION DE LA SECTION ÉNONCÉ DE PROJET**

##### **Description du Projet (DP), DP 7 Services d'expert-conseil, 4. f & g**

Référence: 4.f. génie mécanique,  
4.g. génie électrique

Supprimer: Au complet

#### **(3) DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENT**

- Q1. DP 7, Services d'expert-conseil (p. 24 de 99) : Veuillez clarifier les exigences pour " 4.f. Génie mécanique " et " 4.g. Génie électrique ".
- R1. **DP 7 - 4 L'équipe de l'expert-conseil n'est pas tenu de pouvoir fournir les services suivants : f. génie mécanique et g. génie électrique.**
- Q2. Est-ce que l'on empêchera l'entreprise ayant obtenu le contrat de gestion de la construction de la phase 1 de soumissionner à d'autres contrats de construction ou de gestion de la construction dans le cadre du projet d'assainissement du récif Randle?
- R2. **Le proposant retenu ne pourra pas soumissionner pour le contrat de construction de la phase I. Le proposant retenu pourra présenter une soumission pour le contrat de services de génie construction des phases II et III. Le proposant retenu pourra présenter une soumission pour les contrats de construction des phases II et III à moins qu'il ne soit l'expert-conseil retenu pour le contrat de services de génie construction des phases II et III. Les entreprises ayant déjà obtenu le contrat de construction pour une quelconque étape ne pourront pas obtenir le contrat de services de génie construction pour cette étape. Les entreprises ayant déjà obtenu le contrat de services de génie construction pour une étape donnée ne pourront pas obtenir le contrat de construction pour cette étape.**

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ754-141656/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.050927.001

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

PWL-3-36066

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1023

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
- Q3. DP 1 Section 2.1 - Au cas où l'expert-conseil aurait obtenu le contrat de services de génie construction pour la phase I, sera-t-il admissible à présenter une proposition pour :

(1) le contrat de services de génie construction des phases II et III; (2) le contrat de construction de la phase II; ou (3) le contrat de construction de la Phase III?

**R3. Veuillez vous reporter à la réponse 2 ci-dessus.**

Q4. Page 18 : Phases II et III : Comme il y aura deux autres appels d'offres, nous devons savoir si la présentation d'une soumission à la phase I pourrait nous pénaliser d'une façon quelconque à l'égard des deux autres phases (c.-à-d. si les marchés seront répartis entre plusieurs fournisseurs). Est-ce que le fait d'être sélectionnés pour ce marché nous exclurait de l'adjudication de tout marché ultérieur?

**R4. Veuillez vous reporter à la réponse 2 ci-dessus.**

Q5. SR 2, 2.3.15 : Veuillez confirmer que TPSGC paiera directement l'entreprise responsable des essais pour ses services (c.-à-d. que ce paiement ne doit pas être inclus dans les honoraires que nous proposons).

**R5. Les essais pour les services exécutés par l'entreprise d'essai sont payés sous forme de débours. Les débours figurent dans le formulaire de proposition de prix de l'annexe C.**

Q6. Un prix maximum de 200 000 \$ a été alloué pour les débours. Si des essais ou des frais de location, etc. au-delà de ce qui a été alloué sont requis, le prix maximum prévu augmentera-t-il?

**R6. Le prix maximum prévu de 200 000 \$ pour les débours est une limite qui ne peut être dépassée sans approbation préalable du représentant ministériel.**

Q7. Des employés qui ont de l'expérience de travail avec les appareils GC/MS sur le terrain signalent que les seuils de détection régulièrement atteignables de la méthode prévue risquent de ne pas être suffisamment bas pour permettre de distinguer les concentrations qui sont conformes aux normes provinciales. Si tel est le cas avec l'appareil prévu pour le projet, serions-nous autorisés à utiliser plutôt un service de laboratoire commercial à délais d'exécution rapides?

**R7. TPSGC fournira à l'expert-conseil les appareils GC/MS à utiliser. D'autres méthodes, au besoin, seraient envisagées, pour autant que les délais requis puissent être respectés.**

Q8. À la section 2.3.16.1 des SR, les exigences relatives à la mesure de la turbidité et des unités TSS ne sont pas clairement indiquées. Est-ce qu'il faut effectuer les mesures à la surface, à mi-colonne, au-dessus du lit du port ou le long d'un profil entre les parties du haut et du bas?

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ754-141656/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.050927.001

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

PWL-3-36066

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1023

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**R8. Aux fins de présentation de propositions, veuillez considérer que les mesures seront prises à un mètre de la surface, à mi-profondeur et à un mètre du lit du port.**

- 
- Q9. Page 37 du PDF, section 2.3.16.3, Surveillance de l'air, Exigences, paragraphe 1), première phrase : veuillez clarifier le sens de la phrase, car celle-ci n'indique pas clairement ce que le proposant retenu devra accomplir dans le cadre du plan détaillé pour un programme exhaustif de surveillance de l'air.
- R9. Le proposant retenu devra élaborer le plan détaillé de surveillance de l'air en se guidant sur les exigences définies dans la section 2.3.16.3 de la DDP.**
- Q10. Il est indiqué dans la DDP que le Rapport d'étude approfondie fait partie des documents existants, mais à notre connaissance, ce document n'a pas été reçu.
- R10. Veuillez vous reporter aux sections DP 4.1 et 4.2 de l'Énoncé de Projet.**
- Q11. Est-ce que nous devons examiner uniquement la phase 1 du projet ou la totalité de celui-ci (c.-à-d. les phases 1, 2 et 3) dans le cadre des SR 1?
- R11. Les exigences de SR 1 s'appliquent à la phase 1.**
- Q12. Pouvez-vous indiquer le type d'experts-conseils et d'entrepreneurs qui soumissionneraient ce projet? Nous sommes une société d'ingénieurs et nous aimerions proposer des prix pour les divers articles comme la surveillance environnementale et le travail géotechnique. Tout renseignement additionnel nous serait d'une grande aide.
- R12. Non, nous ne pouvons pas divulguer le type d'experts-conseils ou d'entrepreneurs qui soumissionneraient pour ce projet.**
- Q13. À la section 3.2.1, est-il possible de prolonger à dix ans, la période au cours de laquelle des projets ont été entrepris?
- R13. Non.**
- Q14. Veuillez préciser si les CV des proposants, demandés à la section 3.2.2, sont inclus dans le maximum de 50 pages.
- R14. Veuillez vous reporter à la Modification no 002, daté 2014-01-13, R3.**
- Q15. Il est indiqué que la proposition doit compter au maximum 50 pages, en excluant les documents énumérés aux EPEP 2. Aucune précision n'est fournie au sujet des curriculums vitae des membres de l'équipe. Ces CV font-ils partie de la limite de 50 pages ou en sont-ils exclus?
- R15. Veuillez vous reporter à la Modification no 002, daté 2014-01-13, R3.**
- Q16. À la modification 002, la réponse R9 indique que " le temps de déplacement, l'hébergement et/ou dépenses doivent être inclus dans les honoraires... ". La section

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ754-141656/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.050927.001

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

PWL-3-36066

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1023

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

IP6 à la page 8 laisse entendre que la Directive sur les voyages du Conseil national

---

mixte (CNM) s'applique. Veuillez clarifier la position de TPSGC quant aux frais de déplacement qui ne sont pas inscrits dans la modification, en particulier en ce qui concerne le remboursement des vols, du kilométrage, des locations de voiture et des allocations journalières pour les repas. En outre, au cas où un véhicule sur place serait nécessaire pour exécuter le travail de supervision de la construction, veuillez clarifier quelles sont les dispositions relatives au remboursement des coûts pour ce genre de dépenses.

**R16. La section IP6, Sites Web, fournit des liens vers les sites pertinents qui pourraient être requis ou applicables.**

**Le temps de déplacement, l'hébergement, les dépenses et le véhicule sur place doivent être inclus dans les honoraires exigés pour fournir les services d'expert-conseil et ne doivent pas être remboursés séparément. Veuillez vous reporter à la clause R1230D (CG) 5 - Modalités de paiement.**

Q17. Y a-t-il une disposition quant à l'indexation pour les taux horaires au-delà de la première année?

**R17. Non.**

Q18. Veuillez définir si le mot " projet " renvoie au projet de services de génie construction (EQ754-141656/A) ou à la phase I du projet du récif Randle dans son ensemble, ou aux phases I à II du projet du récif Randle.

En particulier, dans la rubrique OBJECTIF : l'énoncé " Ces documents approuvés constitueront l'étendue des services que l'on utilisera tout au long du projet à titre de document de référence " renvoie-t-il au projet de services de génie construction?

**R18. La portée des services est définie à DP Identification du projet 2.2. Portée des services. L'énoncé " Ces documents approuvés constitueront l'étendue des services que l'on utilisera tout au long du projet à titre de document de référence " est pour le projet de services de génie construction.**

Q19. À la section 1.2, point 3. Analyser le programme et les exigences du projet. Veuillez clarifier si ce point renvoie à la phase I des services de génie construction du projet du récif Randle, ou aux 3 phases du projet du récif Randle.

**R19. La portée des services est pour la phase I.**

Q20. Il semble que le terme " projet " renvoie aux phases I à III de la construction du projet du récif Randle, mais nous aimerions une clarification sur la page entière du document.

**R20. La portée des services est définie à DP Identification du projet 2.2. Portée des services.**

Toutes les autres modalités du DDP demeurent inchangées.